

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 062-216207365-20240621-DEC2024_094-AI

S²LO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS
POUR UNE MODIFICATION DE RACCORDEMENT DE BRANCHEMENT
ELECTRIQUE DES VESTIAIRES DE FOOTBALL

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition tarifaire présentée par la société ENEDIS ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société ENEDIS (sise 63 rue de la commune de Paris – 62100 CALAIS) un devis relatif à la modification du raccordement électrique des vestiaires de football, pour un montant de 1.350€ TTC ;

ARTICLE 2 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 21 juin 2024

DEC2024_094



Le Maire,
Claude THOREZ

DGS